



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 17 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2023
2. Travaux de sécurisation électrique rue Joseph Thiéry
3. Annulation d'un loyer communal
4. Contrat de maintenance : société ADIC Informatique
5. Modification du règlement de cantine
6. Majoration des tarifs périscolaires
7. Contrat de travail
8. Demande de subvention LEADER – Desserte forestière **(ajouté et validé par le Conseil Municipal en début de séance)**
9. Questions diverses
 - a. Adressage
 - b. Planning des commissions
 - c. Règlement de cimetière : avancement

Sur convocation de Madame le Maire en date du 13 février 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 17 février 2023, dans la salle de réunion habituelle.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : DÉSOR Jürgen (procuration à MONTIER Florence), FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), MEYER Sylvie (procuration à GLÉ Adrien).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 minutes et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Délibération n°20230008 : Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2023

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 20 janvier 2023.

Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230009 : Travaux de sécurisation électrique – rue Joseph Thiéry

Une proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges concernant des travaux de sécurisation d'électrification de la rue Joseph Thiéry a été reçue par Madame le Maire.

Celle-ci expose à l'assemblée l'intérêt de ces travaux, puisque la commune souhaite projette de réaménager cette rue et de la sécuriser pour l'ensemble des usagers. Dans le cadre du FACE, il n'y aurait donc pas de participation financière de la commune pour la sécurisation électrique.

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230010 : Annulation d'un loyer communal

Madame Denise ANTOINE, locataire d'un logement communal situé au 690 R.D. 23 au lieu-dit le Grand Valtin, après accord du conseil municipal, a fait poser une main courante dans l'escalier desservant son appartement.

Madame Antoine a bénéficié d'une aide financière du Conseil Départemental des Vosges, mais il lui reste un reste à charge. Elle sollicite donc la commune pour le financement de cet investissement dans l'immeuble communal.

Le Conseil municipal décide d'annuler un loyer à Madame Denise ANTOINE pour amortir son reste à charge.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230011 : Contrat de maintenance : société ADIC Informatique

Le secrétariat répertorie les délibérations et les arrêtés pris sur un logiciel « Delarchives » proposé par l'entreprise ADIC Informatique. Pour la continuité de son utilisation, il est demandé au Conseil municipal de reconduire le contrat de maintenance pour deux ans.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230012 : Majoration des tarifs périscolaires

Pour garantir un bon service public concernant le périscolaire et la cantine, la commune se doit d'avoir les effectifs des enfants préalablement inscrits.

Pour éviter tout manquement des inscriptions réalisées en amont par les parents, le Conseil municipal décide de majorer les tarifs Périscolaire, Cantine et Mercredis récréatifs de la manière suivante :

- Garderie : doublement du tarif en vigueur
- Cantine : 5,00€ le repas
- Demi-journée mercredi avec repas : 11,00€
- Demi-journée mercredi sans repas : 5,00€

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230013 : Modification du règlement de cantine et garderie périscolaire

Le règlement de la cantine et du service de garderie périscolaire n'a pas fait l'objet de mise à jour depuis 2017. Suite au changement de gestion du Périscolaire et Cantine, il convient de l'adapter.

Le Conseil municipal approuve la modification de celui-ci.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230014 : Contrat de travail

Pour pallier au bon fonctionnement de son service administratif, Madame le Maire propose au Conseil municipal de porter, à compter du 1^{er} avril 2023, le temps hebdomadaire de travail du poste d'archiviste de 5h00 à 5h30.

Le Conseil municipal approuve la modification du temps de travail hebdomadaire du poste cité ci-dessus.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230015 : Demande de subvention LEADER – Desserte forestière

Dans la volonté de faciliter la commercialisation des produits de la forêt, la commune souhaite améliorer la qualité de la desserte forestière au lieu-dit Boslimpré.

Une consultation avait été élaborée par l'O.N.F. le 10/10/2019 sur la création d'une place de dépôt, le reprofilage d'une piste de débardage, la création d'une piste et la fourniture et pose EPE.

Une offre a été retenue à 2 379.90€, à laquelle s'ajoutent les horaires de maîtrise d'œuvre de l'O.N.F., soit un coût total de 3 243.90€.

Le projet a reçu une appréciation favorable pour une aide de 80%, soit 2 595.12€, apportée par le PETR du pays de la Déodatie.

Le Conseil municipal approuve le projet, le plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter les fonds LEADER, du Gal du Pays de la Déodatie.

Questions diverses :

- Adressage

La commune a lancé une démarche d'adressage afin de faciliter et d'optimiser certains services publics tels que les services de l'Etat, les secours, les GPS, etc.

Pour une présentation et finaliser le projet, Madame le Maire propose une commission à l'assemblée.

- Règlement du cimetière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet du règlement du cimetière se finalise. Il reste à déterminer le lieu pour la création d'un puits de souvenir, les cavurnes cinéraires et la tarification des concessions de cimetière.

Une commission est donc proposée à l'assemblée pour finaliser le dossier.

- Projet de création de voirie pour l'accès à la Colonie de Reims

Madame le Maire expose au Conseil municipal sa rencontre avec le propriétaire des parcelles bordant la voie communale donnant accès à la Colonie de Reims.

Au vu de son état et de sa difficulté de passage, il est proposé de créer une nouvelle voie communale plus droite, pour sécuriser les passages. Pour cela, il faut acquérir un fond parcellaire. Un accord de principe a été trouvé avec le propriétaire. L'étude sera à réaliser.

- **Rénovation Eglise**

Comme on peut le constater le mécanisme de l'horloge est défectueux. Pour prétendre à demander une aide financière par le biais de la Fondation du patrimoine, un projet global doit être présenté. Plusieurs devis ont été sollicités auprès d'artisans spécialisés dans le cadre de la rénovation des vitraux, création d'un parvis de l'Eglise, rénovation de l'orgue, rénovation du chemin de croix, etc.

Le dossier est en cours de réalisation.

- **Renforcement électrification sur la voie communale « chemin du village »**

Un renforcement d'électrification est nécessaire sur la voie communale « chemin du village ». Un bornage de cette voie est nécessaire pour connaître le positionnement cadastral de la chaussée et des poteaux électriques existants.

- **Demande de partenariat pour une cavalière**

Une demande de partenariat a été reçue en mairie pour le financement de compétitions équestres. Il est encourageant de voir des jeunes s'investir dans un sport, cependant la commune ne peut pas répondre favorablement à une demande individuelle.

- **La Clef du Ban**

La commune reste sans candidature. D'autres moyens de communication sur la recherche de candidature vont être déployés.

- **Boîte à livres**

La construction va être finalisée. Elle sera accessible pour le printemps.

Pour clôturer la réunion, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de s'être déplacés afin que le Conseil puisse valablement délibérer sur ces points prioritaires et aux membres empêchés d'avoir donné procuration.

La séance est levée à 22h40.